

## COMPTE-RENDU

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 23 FEVRIER 2019

#### - DECISIONS -

#### Compte – Rendu du Maire

L'an deux mille dix-neuf, le samedi vingt-trois février à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, convoqués le quinze courant, se sont réunis à la Mairie du Tampon, dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. André Thien Ah Koon, Maire

**Étaient présents à l'ouverture de la séance** : André Thien Ah Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Enaud Rivière, Augustine Romano, Fred Lauret, Catherine Turpin, Jean-Pierre Picard, Gilles Henriot, Jacky Calpétard, Sharif Issop, Charles-Émile Gonthier, Jean-François Rivière, Joëlle Payet-Guichard, Jessica Sellier, Daniel Maunier, Bernard Payet, José Clain, Yvaine Séry, Robert Pierre, José Payet, Serge Técher, François Rousséty, Marie-Noëlle Deurveilher-Payet, Halima Pinchon-Toilibou, Jacky Payet, Monique Bénard-Deslais, Marie-France Rivière, Sylvia Firoaguer, Marcelin Thélis, Rito Morel, Joël Arthur, Emmanuelle Hoarau, Anissa Locate, Isabelle Musso, Jean-Jacques Vlody, Yannis Lebon, Henri Fontaine, Maud Bègue

#### **Étaient représentés** :

**Durant toute la séance** : Mylène Fock-Chui par Catherine Turpin, France-May Payet-Turpin par Yvaine Séry, Denise Boutet-Tsang Chun Szé par Emmanuelle Hoarau, Jacqueline Boyer-Fruteau par Jessica Sellier, Mimose Dijoux-Rivière par Daniel Maunier, Catherine Féliciane-Bouc par Marie-Noëlle Deurveilher-Payet, Albert Gastrin par José Payet, Solène Gauvin par Joëlle Payet-Guichard, Colette Fontaine par Isabelle Musso

**Pour l'affaire n° 02-20190223** : Gilles Henriot par Jacky Calpétard

**A partir de l'affaire n° 02-20190223 (10h45)** : Maud Bègue par Henri Fontaine

**A partir de l'affaire n° 10-20190223** : Sylvia Firoaguer par Monique Bénard-Deslais

#### **Étaient absents** :

**Durant toute la séance** : Paul Cazal

**A partir de l'affaire n° 03-20190223** : Yannis Lebon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Ordre du jour :**

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
01-20190223	Approbation des procès verbaux du Conseil Municipal du 4ème trimestre 2018	4
02-20190223	Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019	4
03-20190223	Rénovation des sanitaires des écoles du Tampon – 2ème procédure	5
04-20190223	Travaux de modernisation du chemin Bras Noir pour un montant de 858 207,88 € TTC	8
05-20190223	Réfection de chaussées sur diverses rues de la commune du Tampon pour un montant de 854 523,43 € TTC	9
06-20190223	Construction de la retenue collinaire Piton Rouge Réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge Approbation des nouveaux plans de financement	11
07-20190223	Fourniture de bureau et accessoires – Relance des lots n° 5 et n° 7 / Nouveau lot n° 8	13
08-20190223	Fonds exceptionnel d'investissement 2019 Approbation des opérations et de leur plan de financement	14
09-20190223	Mission de communication sur le projet de centre administratif	17
10-20190223	Fixation des tarifs de restauration pour l'année scolaire 2019/2020	18
11-20190223	Attribution d'une subvention aux associations	19
12-20190223	Attribution d'une subvention à La Tamponnaise dans le cadre d'un tournoi international de football en Chine	20
13-20190223	Organisation de journées au camp de vacances de l'Étang Salé au bénéfice de la population tamponnaise	21
14-20190223	Miel Vert 2019 Délibération modificative de la délibération n° 35-20180929	24
15-20190223	Indemnités de sortie de bail à ferme de Monsieur Expédit Rajen Cartaye Acquisition des parcelles cadastrées BO n° 362, n° 424, n° 425 appartenant à Madame Chantal Orre-Arestan - Projet d'extension du Parc des palmiers	25
16-20190223	Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon pour la rectification d'une erreur matérielle de zonage	26

<b>17-20190223</b>	<b>Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)</b>	<b>27</b>
<b>18-20190223</b>	<b>Information du Conseil Municipal dans le cadre des pouvoirs délégués de l'article L.2122-22 du CGCT</b>	<b>28</b>
<b>19-20190223</b>	<b>Rapports d'activité 2016 et 2017 de la SPL Réunion des Musées Régionaux</b>	<b>29</b>
<b>20-20190223</b>	<b>Rapports d'activité 2016 et 2017 de la SPL Petite Enfance</b>	<b>30</b>
<b>21-20190223</b>	<b>Rapports d'activité 2016 et 2017 de la CASud</b>	<b>31</b>
<b>22-20190223</b>	<b>Conférence Intercommunale du Logement (CIL) Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune</b>	<b>31</b>
<b>23-20190223</b>	<b>Complément à l'affaire n° 05-20181208 relative à l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale EDDEN</b>	<b>32</b>
<b>24-20190223</b>	<b>Surclassement de la commune</b>	<b>33</b>

<b>Affaire n° 01-20190223</b>	<b>Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 4ème trimestre 2018</b>
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant la séance du Conseil Municipal du mardi 6 novembre,

Considérant la séance du Conseil Municipal du dimanche 25 novembre,

Considérant la séance du Conseil Municipal du samedi 8 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monique Bénard-Deslais et Sylvia Firoaguer s'abstenant

les procès verbaux des séances du Conseil Municipal du 4ème trimestre 2018.

<b>Affaire n° 02-20190223</b>	<b>Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1, L. 5211-36, L. 4312-1,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

prend acte du rapport des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2019.

<b>Affaire n° 03-20190223</b>	<b>Rénovation des sanitaires des écoles du Tampon – 2ème procédure</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibérations n° 15-20180929 du Conseil Municipal du 29 septembre 2018 approuvant l'attribution des lots 2, 4 et 5 du marché relatif à la rénovation des sanitaires des écoles du Tampon,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2019,

Considérant qu'une première consultation en appel d'offres a été lancée le 5 juillet 2018 pour des travaux de rénovation des sanitaires des écoles,

Considérant que les besoins se décomposaient en 7 lots définis comme suit :

– **Lot 1 : secteur 1**

Maternelle Georges Besson  
Primaire Bras de Pontho  
Élémentaire Vincent Sery  
Élémentaire Iris Hoarau ;

– **Lot 2 : secteur 2**

Élémentaire du 12ème km  
Maternelle du 12ème km  
Primaire Pont d'Yves  
Primaire Charles Isautier ;

– **Lot 3 : secteur 3**

Primaire Alfred Isautier  
Primaire Jean Albany (Grand Tampon les hauts)  
Primaire Ligne d'Equerre  
Primaire Petit Tampon ;

– **Lot 4 : secteur 4**

Primaire Champcourt  
Maternelle Terrain fleury / Élémentaire Antoine Lucas

Primaire Just Sauveur  
Maternelle et élémentaire Jules Ferry ;

– **Lot 5 : secteur 5**

Primaire Piton Hyacinthe  
Primaire du 19ème km  
Primaire Bois Court  
Primaire du 23ème Edgard Avril;

– **Lot 6 : secteur 6**

Primaire Coin Tranquille  
Primaire Bourg Murat  
Primaire Grande Ferme  
Primaire Maximilien Lorion

– **Lot 7 : secteur 7**

Primaire Notre Dame de la Paix  
Primaire Petite Ferme  
Primaire Piton Ravine Blanche

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé, le 29 septembre 2018 – affaire n°15-20180929, la signature des lots 2, 4 et 5,

Considérant que le candidat déclaré attributaire du lot 2, la société SEBD, a informé la collectivité de son souhait de renoncer à l'opération,

Considérant que les lots 1, 2, 3, 6 et 7 ont fait l'objet d'une relance, d'une part et qu'un appel d'offres a été lancé le 20 novembre 2018, d'autre part,

Considérant que les travaux prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement pour une année supplémentaire,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne,

Considérant que les travaux sont financés par subvention au titre du Pacte de Solidarité Territoriale (50 %) et par fonds propres communaux (50%),

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2018 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la passation des accords-cadres avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>
<b>1</b>	<b>secteur 1</b> Maternelle Georges Besson Primaire Bras de Pontho Élémentaire Vincent Sery Élémentaire Iris Hoarau Maternelle SIDR 400	<b>SBR</b>  (11 rue Paul Verlaine, 97420 LE PORT ; Responsable activité de réhabilitation : Monsieur BEN ABDALLAH Faouzi)	<b>130 000,00</b>
<b>2</b>	<b>secteur 2</b> Élémentaire du 12ème km Maternelle du 12ème km Maternelle du 14ème km Primaire Pont d'Yves Primaire Charles Isautier		<b>177 500,00</b>
<b>3</b>	<b>secteur 3</b> Primaire Alfred Isautier Primaire Jean Albany (Grand Tampon les hauts) Primaire Ligne d'Equerre Primaire Petit Tampon		<b>120 500,00</b>
<b>6</b>	<b>secteur 6</b> Primaire Coin Tranquille Primaire Bourg Murat Primaire Grande Ferme Primaire Maximilien Lorion		<b>97 500,00</b>
<b>7</b>	<b>secteur 7</b> Primaire Notre Dame de la Paix Primaire Petite Ferme Primaire Piton Ravine Blanche		<b>50 000,00</b>

<b>Affaire n° 04-20190223</b>	<b>Travaux de modernisation du chemin Bras Noir pour un montant de 858 207,88 € TTC</b>
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon a lancé un appel d'offres ouvert, le 18 décembre 2018 pour les travaux de modernisation du chemin Bras Noir,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans Le Journal de l'Île de La Réunion,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le :

- FEADER à hauteur de 75 %,
- Département à hauteur de 10 %,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la passation du marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant en € TTC</b>
<b>Travaux de modernisation du chemin Bras Noir</b>	SARL SBTPL (229 rue Jean Defos Durau – PK 24 – 97418 Plaine des Cafres; gérant : Jean Laurent BEGE)	<b>858 207,88 €</b>



**Affaire n° 05-20190223****Réfection de chaussées sur diverses rues de la commune  
du Tampon pour un montant de 854 523,43 € TTC**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11-20190119 du Conseil Municipal du 19 janvier 2019 approuvant l'attribution des lots n° 2, n° 5, n° 7, n° 8, n° 9 et n° 10 du marché relatif à la réfection de chaussées sur diverses rues de la commune du Tampon,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 14 novembre 2018 pour la réfection de chaussées sur diverses rues de la commune,

Considérant que les travaux sont répartis en 10 lots :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE
2	AMENAGEMENT DE LA RUE ALVERDY
3	AMENAGEMENT DE LA RUE DU DOCTEUR HENRI ROUSSEL
4	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE DU GENERAL DE GAULLE
5	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE ALVERDY
6	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE DU DOCTEUR HENRI ROUSSEL
7	REFECTION D'ENROBE SUR LE CHEMIN CHAMPCOURT
8	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE VALLON HOARAU
9	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE JULES BERTAUT
10	REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE ALBERT FREJAVILLE

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Quotidien,

Le Conseil Municipal,

réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuvé à l'unanimité

la passation des marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant forfaitaire global en € TTC</b>	<b>Délais d'exécution en mois (hors période de préparation et congés légaux)</b>
<b>1</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE</b>	SAS GTOI ZIC N°2 – BP32016 97824 Le Port Chef de centre : LAS-SONNERY Romain	<b>72 606,03 €</b>	<b>10 jours</b>
<b>3</b>	<b>AMENAGEMENT DU DOCTEUR HENRI ROUSSEL</b>	SARL A3TN 2 chemin Piment 97421 La Rivière Gérant : GOUILLARD Xavier	<b>64 991,50 €</b>	<b>7 jours</b>
<b>4</b>	<b>REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE DU GENERAL DE GAULLE</b>	SAS SBTPC BP92013 97428 Le Port Cedex Directeur : VERILLAUD François	<b>693 164,40 €</b>	<b>7 jours</b>
<b>6</b>	<b>REFECTION D'ENROBE SUR LA RUE DU DOCTEUR HENRI ROUSSEL</b>	SARL A3TN 2 chemin Piment 97421 La Rivière Gérant : GOUILLARD Xavier	<b>23 761,50 €</b>	<b>5 jours</b>

**Affaire n° 06-20190223      Construction de la retenue collinaire Piton Rouge,  
Réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge  
Approbation des nouveaux plans de financement**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04-20170204 du Conseil Municipal du 4 février 2017 relative aux plans de financements des opérations « construction de la retenue collinaire de Piton Rouge » et « réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge »

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que par délibération susvisée, le Conseil Municipal a approuvé les plans de financements des opérations « construction de la retenue collinaire de Piton Rouge » et « réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge » comme présentés ci-dessous :

**1. La construction de la retenue collinaire de Piton Rouge :**

Plan de financement initial de l'opération

FEADER	75 % du coût HT :	7 810 237,50 €
Région	13,20 % du coût HT :	1 375 000,00 €
Etat	1,80 % du coût HT :	187 047,50 €
Commune (solde y compris TVA) :		1 926 525,25 €
		-----
TOTAL TTC :		11 298 810,25 €

**2. Réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge :**

Plan de financement initial de l'opération

FEADER	75 % du coût HT :	6 814 762,50 €
Département	12,57 % du coût HT :	1 142 287,50 €
Commune (solde y compris TVA) :		1 901 639,75 €
		-----
TOTAL TTC :		9 858 689,75 €

**Considérant** qu'au terme d'une procédure d'appel d'offres public, la commune du Tampon a confié au travers de quatre marchés travaux :

- la construction de la retenue collinaire de Piton Rouge à un groupement d'entreprises dont le mandataire est SOGEA pour un montant initial de 10 359 348,10 € HT,
- la réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge en trois lots distincts pour un montant global de 9 044 564,14 € HT à SOGEA pour les lots n°1 et n°3, et à GTOI pour le lot n° 2,

**Considérant** que les entreprises attributaires des marchés relatifs à ces deux opérations ont rencontré des difficultés dans l'exécution des travaux, les contraignant à réaliser de nouvelles prestations, et entraînant :

- S'agissant de la construction du bassin, une plus-value à hauteur de 2 794 671,26 € HT,
- en ce qui concerne la réalisation du réseau, une plus-value de 1 314 794,62 € HT, qui ont été formalisées dans des avenants approuvés par le Conseil Municipal le 19 janvier 2019,

**Considérant** qu'il convient de solliciter les partenaires cofinanceurs afin de revoir à la hausse le montant des subventions accordées initialement et qu'il est nécessaire par conséquent d'approuver le nouveau plan de financement des opérations « construction de la retenue collinaire de Piton Rouge » et « la réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge »,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

les nouveaux plans de financement des opérations « construction de la retenue collinaire de Piton Rouge » et « réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge » :

### **1. La construction de la retenue collinaire de Piton Rouge :**

#### Plan de financement des prestations supplémentaires :

FEADER	75 % du coût HT :	2 096 003,45 €
Région	13,20 % du coût HT :	369 003,47 €
État	80 % du coût HT :	50 197,22 €
Commune (solde y compris TVA) :		517 014,18 €
		-----
TOTAL :		3 032 218,32 € TTC
	soit	2 794 671,26 € HT

#### Plan de financement de l'opération après avenant :

FEADER	75 % du coût HT :	9 906 240,95 €
Région	13,20 % du coût HT :	1 744 003,47 €
État	1,80 % du coût HT :	237 244,72 €
Commune (solde y compris TVA) :		4 005 586,93 €
		-----
TOTAL TTC :		15 893 076,07 €

## 2. Réalisation du réseau d'irrigation de Piton Rouge :

### Plan de financement des prestations supplémentaires :

FEADER	75 % du coût HT :	986 095,96 €
Département	12,57 % du coût HT :	165 269,68 €
Commune (solde y compris TVA) :		275 186,51 €
TOTAL :		-----
		1 426 552,16 € TTC
	soit	1 314 794,62 € HT

### Plan de financement de l'opération après avenant :

FEADER	75 % du coût HT :	7 800 858,46 €
Département	12,57 % du coût HT :	1 307 557,18 €
Commune (solde y compris TVA) :		2 176 826,26 €
TOTAL TTC :		-----
		11 285 241,91 €

<b>Affaire n° 07-20190223</b>	<b>Fourniture de bureau et accessoires – Relance des lots n° 5 et n° 7 / Nouveau lot n° 8</b>
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 février 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon a lancé un appel d'offres ouvert, le 14 décembre 2018 pour la fourniture de bureau et accessoires,

Considérant que les besoins se décomposaient comme suit :

- lot n° 5 « petites fournitures diverses »
- lot n° 7 « matériel de loisirs créatifs »
- lot n° 8 « jeux pédagogiques »,

Considérant que les lot n° 7 et n° 8 ont été déclarés infructueux (pas d'offre) et feront l'objet d'une relance,

Considérant que les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour un an à compter de la date de notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans Le Quotidien,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la passation du marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel en € HT</b>	<b>Délai de livraison en jours calendaires (BPU)</b>
5	Relance lot 5 « petites fournitures diverses »	BUROSTOCK (4 rue du Béarn – 97490 Sainte Clotilde ; gérant : Fabrice GAR- DIN)	76 000,00 €	2 jours

<b>Affaire n° 08-20190223</b>	<b>Fonds exceptionnel d'investissement 2019</b> <b>Approbation des opérations et de leur plan de financement</b>
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que depuis 2013, l'État a décidé de mettre en œuvre un programme

d'investissements publics en matière d'équipements structurants en faveur des outre-mer, notamment à travers le Fonds Exceptionnel d'Investissement, et que ce dernier sera porté à 110 millions d'euros par an jusqu'en 2022,

Considérant que pour être éligibles, les opérations retenues au titre de la programmation 2019 de ce dispositif doivent :

- répondre aux priorités retenues par les citoyens de La Réunion lors de la consultation numérique qui a eu lieu entre le 4 octobre et le 22 novembre 2017. Ces priorités sont présentées dans le Livre Bleu de l'outre-mer remis au Président de la République le 28 juin 2018. Elles s'articulent autour de 9 thématiques : les transports en commun, la création d'entreprises, la formation professionnelle, le traitement des déchets, la prévention contre la maladie, l'enseignement, l'accès à la culture, la lutte contre les violences aux femmes et enfants, et enfin, l'adaptation des constructions (pour protéger les populations),
- connaître un démarrage et une fin de réalisation en 2019,

Considérant qu'il convient, pour compléter notre demande de financement faite auprès de l'Etat, d'approuver les modalités de financement des 3 opérations que la municipalité a retenues,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

les opérations présentées ci-après ainsi que leurs modalités de financement :

## **1. L'enseignement**

### **Opération n° 1 : la construction de 4 salles de classe traditionnelles**

La commune du Tampon a connu une densification de sa population dans certains quartiers. Cela a amené la collectivité à implanter des classes en modulaires afin de satisfaire des besoins urgents liés à la carte scolaire. Ces classes, devenues pérennes, ne sont pas satisfaisantes. Aussi, l'implantation et la création de salles de classe avec mise en accessibilité le cas échéant, salle RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et local à matériel, a été programmée sur 4 écoles du Tampon : primaire Charles Isautier, primaire Piton Ravine Blanche, élémentaire et maternelle du 17ème km. Il s'agit donc de construire des salles de classe permanentes, et de retirer les modulaires existants.

Les modalités financières de cette opération se présentent comme suit :

#### Plan de financement

Etat (70 % du coût HT) :	<b>584 500,00 € HT</b>
Commune (solde y compris TVA) :	<b>321 475,00 € TTC</b>
TOTAL TTC :	<b>905 975,00 € TTC</b>

**Opération n° 2 : acquisition de tableaux interactifs**

Il s'agit de l'acquisition et de la mise en place de tableaux numériques interactifs (TNI) à destination de l'ensemble des élèves des écoles du Tampon de la grande section au cours moyen élémentaire 2, soit 372 classes. Une première phase a été financée sur nos fonds propres en 2018 pour 187 classes allant de la GS au CE1, ainsi que pour les ULIS.

Pour 2019, 185 classes seront équipées du CE2 au CM2. Les modalités financières relatives à la deuxième phase de ce projet vous sont présentées ci-après :

**Plan de financement**

Etat (70 % du coût HT) :	<b>370 668,00 € HT</b>
Commune (solde y compris TVA) :	<b>203 868,00 € TTC</b>
TOTAL TTC :	<b>574 536,00 € TTC</b>

**2. L'accès à la culture****Opération n° 3 : réalisation d'une médiathèque – grainothèque à Bérive**

Dans le quartier excentré et essentiellement rural de Bérive qui compte 2 000 habitants, la ville du Tampon souhaite réaménager la bibliothèque actuelle en une « grainothèque ». Ce concept innovant pour Le Tampon et encore inédit à La Réunion a pour but de sensibiliser les usagers à la biodiversité par l'utilisation de fonds spécialisés autour du jardin, où il sera question d'échanges de semences de plantes potagères pays, de formation à la permaculture. L'espace extérieur permettra d'envisager la création d'un potager collectif, ainsi que l'implantation d'une aire de jeux pour les enfants, et une aire de pique-nique viendra également compléter ce lieu qui se voudra convivial et collaboratif, vecteur du vivre-ensemble.

Le projet sera financé de la manière suivante :

**Plan de financement**

Etat (70 % du coût HT) :	<b>432 071,22 € HT</b>
Commune (solde y compris TVA) :	<b>237 639,18 € TTC</b>
TOTAL TTC :	<b>669 710,40 € TTC</b>



**Affaire n° 09-20190223**

**Mission de communication sur le projet de centre administratif**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé le 5 novembre 2018 pour une mission de conception d'une stratégie de communication avec une déclinaison sur divers supports au service de la réalisation du projet de « centre administratif », afin d'assurer l'information à la population et à tout partenaire intéressé par le projet,

Considérant qu'une première étape doit permettre la mise en place des premiers outils d'information et de communication autour de ce projet structurant pour le territoire du Tampon, d'une part et que ces outils de communication devront se déployer tout au long des différentes phases de la réalisation du projet, d'autre part,

Considérant que cette mission consistera pour la première année à :

- réaliser un diagnostic sur le projet actuel
- élaborer une stratégie de communication et un plan de communication, et définir les objectifs de la communication et ses différents supports
- développer et définir une identité au projet
- préconiser les améliorations à apporter aux outils existants et aux nouveaux outils de communication à créer
- élaborer une stratégie et mettre en œuvre la campagne de communication en prenant en compte l'intégralité des supports et outils de communication.

Et pendant toute la durée du projet :

- concevoir et réaliser une campagne de communication détaillée auprès des différents acteurs cibles pour accompagner la commune,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Quotidien,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, au vu du rapport d'analyse, a procédé à l'attribution du marché à la société **STRATEGIES ET TERRITOIRES** (Directrice : Mme Catherine Payet) 71bis rue Pasteur 97400 Saint-Denis pour un montant estimé à 89 170€ HT pour la première année et un montant global pour la durée totale de 4 ans de 386 596,35€ TTC étant précisé que le marché est dénonçable annuellement moyennant un préavis de 3 mois,

Considérant que les éventuelles vacances supplémentaires qui pourraient être nécessaires en cours de marché seront réglées sur la base de prestations à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 70 000 € TTC sur toute la durée du marché,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés

Monique Bénard-Deslais et Sylvia Firoaguer votant contre

la passation du marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

<b>Affaire n° 10-20190223</b>	<b>Fixation des tarifs de restauration pour l'année scolaire 2019/2020</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal a choisi de mettre en place le service facultatif de restauration scolaire et que le nombre de rationnaires est de 9 759 rationnaires soit 89,64% des élèves scolarisés répartis dans les 40 écoles du territoire, dont l'école privée Marthe Robin ainsi que le collégien de cet établissement,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation des familles bénéficiaires de ce service,

Considérant la volonté de la collectivité de reconduire les tarifs appliqués actuellement à partir de la prochaine rentrée,

Considérant les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) en cours d'année sur une école du Tampon se voient contraints de payer un forfait annuel pour la restauration scolaire de 135 € alors que leur(s) enfant(s) ne serait(ent) présent(s) que les derniers mois restant de l'année,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,n

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

\* la tarification de la restauration scolaire pour l'année 2019/2020 comme suit :

– **pour les élèves, un forfait annuel de 135€**, avec possibilité d'étalement du montant global en 9 fois, à hauteur de 15€ par échéance, soit un prix de repas unitaire de 0,99€ par jour,

– **pour les enseignants et les autres catégories de personnels** intervenant dans les écoles (psychologues, infirmiers, auxiliaires de vie scolaire, personnel administratif...), **un forfait annuel de 450€**, avec possibilité d'étalement du montant global en 9 fois, à hauteur de 50€ par échéance soit un prix de repas unitaire de **3,28€** par jour.

Il est à noter que les intervenants doivent être en position d'activité et hors congés pour avoir accès aux restaurants scolaires au tarif prévu,

– **pour des enseignants et autres intervenants du Tampon ou extérieurs** (à titre d'exemples : réunions de travail, formations, etc, organisées par les établissements scolaires, les inspections ou le rectorat), un tarif de **5€ pour un repas occasionnel** (paiement à l'unité) si celui-ci est pris de façon exceptionnelle,

\* la modulation de la tarification scolaire en offrant aux parents la possibilité de régler une participation au prorata des mois de présence, comme suit :

<b>Mois d'inscription à la restauration</b>	<b>Montant proratisé pour les nouveaux entrants ou radiés</b>
Août et septembre 2019	135,00 €
Octobre 2019	120,00 €
01/11/19	105,00 €
01/12/19	90,00 €
Janvier 2020	/
Février 2020	75,00 €
Mars 2020	60,00 €
Avril 2020	45,00 €
Mai 2020	30,00 €
Juin 2020	15,00 €

**Affaire n° 11-20190223**

**Attribution d'une subvention aux associations**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant les actions, nombreuses et variées, menées par le tissu associatif tamponnais qui favorisent une dynamique de territoire mais qui sont également un vecteur de lien social,

Considérant la forte volonté de la ville d'accompagner et d'encourager le développement des associations,

Considérant les demandes de subvention formulées par les associations au titre de 2019,

Considérant la nécessité de permettre aux associations d'assurer la continuité de leurs actions en début d'année, dans l'attente de l'évaluation de leurs besoins,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

Augustine Romano, Fred Lauret, Catherine Turpin (représentant également Mylène Fock-Chui), Charles-Emile Gonthier, Yvaine Séry (représentant également France-May Payet-Turpin), Joëlle Payet-Guichard (représentant Solène Gauvin) se retirant de la salle des délibérations au moment du vote,

approuve à l'unanimité

- l'attribution d'une subvention aux associations ayant bénéficié d'une subvention de fonctionnement en 2018 qui renouvellent leur demande en 2019,
- les montants figurant dans le tableau joint en annexe équivalant à 60% du montant de la subvention de fonctionnement de 2018,
- le versement en une seule fois, dès les formalités administratives accomplies.

**Affaire n° 12-20190223**

**Attribution d'une subvention à La Tamponnaise dans le cadre d'un tournoi international de football en Chine**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que La Tamponnaise est le club phare de football de la commune du Tampon et faisant partie du plus haut niveau local du football réunionnais, La Tamponnaise a été invitée par la ville de Meizhou du 30 décembre 2018 au 12 janvier 2019 dans le cadre d'un tournoi de football international,

Considérant que cette invitation s'est déroulée dans le cadre de l'accord décentralisé avec le District de Meixian et conformément aux accords initiés par la Ville du Tampon et la ville de Meizhou (Chine) -(délibération n° 15-20150819 du Conseil Municipal du 19 août 2015) qui prévoient des échanges sportifs et culturels entre le Tampon et le District de Meixian, plusieurs échanges ont pu se réaliser en faveur des clubs sportifs tamponnais,

Considérant la demande de soutien financier de l'association à la commune pour la participation à ce tournoi international,

Considérant la politique de soutien de la collectivité au monde associatif,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € à La Tamponnaise,

- les modalités de versement en une seule fois, dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises et après la transmission du compte rendu financier de subvention, conforme à l'arrêté au 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321, accompagné des pièces justificatives.

<b>Affaire n° 13-20190223</b>	<b>Organisation de journées au camp de vacances de l'Étang Salé au bénéfice de la population tamponnaise</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon dispose d'un équipement dénommé « Camp de vacances » situé sur le littoral de la commune de l'Étang Salé, d'une part et qu'il paraît opportun de faire bénéficier cette structure aux habitants de la commune et notamment ceux qui n'ont pas les moyens de s'accorder certains loisirs, d'autre part,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

l'organisation de journées au camp de vacances de l'Étang Salé selon le dispositif suivant :

**1. d'organiser à l'année des «journées au camp de l'Étang-Salé» comprenant :**

- le transport par bus des personnes du Tampon qui le souhaitent
- la fourniture d'un petit déjeuner et d'un déjeuner
- l'organisation d'activités ludiques sur la journée (animation musicale, structures gonflables, jeux vidéos, karaoké, animation DJ, etc)

**2. Le calendrier prévisionnel est le suivant (dimanche de 8h à 16h) :  
(sous réserve de modifications)**

<b>DATES</b>	<b>SECTEURS CONCERNES</b>
<b>dimanche 17 mars 2019</b>	PK 12 / PK 13 / Bras Creux / Araucarias
<b>dimanche 2 juin 2019</b>	PK 27 / Grande Ferme / Bois Court / PK 23
<b>dimanche 7 juillet 2019</b>	Zac Paul Badré / SIDR 400 / Centre-ville
<b>dimanche 28 juillet 2019</b>	Notre Dame de la Paix / Petite Ferme / Piton Ravine Blanche / Coin Tranquille / Piton Hyacinthe / PK 17 / PK 19
<b>dimanche 4 août 2019</b>	Cassiopée / Bras de Pontho / Pont d'Yves / PK 14 / Chemin neuf
<b>dimanche 18 août 2019</b>	Bérive / Ligne d'Équerre / Grand Tampon / Petit Tampon / Bel Air / La Pointe / Terrain Fleury

<b>dimanche 22 septembre 2019</b>	Trois Mares / Dassy / Champcourt
-----------------------------------	----------------------------------

### 3. Le coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel pour 7 sorties par an sur la base de 520 personnes par sortie est estimé à **49 000,00 € (quarante-neuf mille euros)** et est réparti comme suit :

	<b>Coût prévisionnel</b>
<b>Animation</b>	Location de structures gonflables / sono +DJ / animation / jeux vidéos / karaoké / artistes $2\,700\text{ €} * 7 = 18\,900\text{ €}$
	SSIAP / PSE : $500\text{ €} * 7 = 3\,500\text{ €}$
	Location de bus : $800\text{ €} * 7 = 5\,600\text{ €}$
<b>Restauration</b>	Petit déjeuner + repas du midi : $3\,000\text{ €} * 7 = 21\,000\text{ €}$
<b>TOTAL</b>	<b>49 000 €</b>

### 4. La fixation des droits d'entrée au site :

Il est proposé de fixer à **10 € (dix euros)** par personne le prix de cette journée avec gratuité pour les moins de 8 ans et pour les personnes porteuses d'un handicap.

Ces sorties seront proposées à tour de rôle aux habitants des différents quartiers.

Il est précisé que la responsabilité de la collectivité ne pourra pas être engagée pour tout fait se déroulant à l'extérieur du camp.

Les inscriptions se feront auprès du service Conseil de quartiers de la mairie du Tampon, dans les mairies annexes des quartiers concernés ainsi qu'en régie centrale.

Les droits d'entrée seront perçus par le régisseur communal au moment de l'inscription.

Il convient de préciser que la journée du dimanche 25 novembre 2018 a été annulée, en raison du mouvement social lié aux gilets jaunes. Elle concernait la portion suivante : PK 12 / PK 13 / Bras Creux / Araucarias. Elle a été reportée en 2019. Aussi, les inscriptions enregistrées pour ce secteur restent maintenues. Les intéressés n'auront pas à régler de nouveau leur place s'ils l'ont déjà fait sur la précédente édition.

<b>Affaire n° 14-20190223</b>	<b>Miel Vert 2019</b>
	<b>Délibération modificative de la délibération n° 35-20180929</b>

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 35-20180929 du Conseil Municipal du 29 septembre 2018 approuvant dispositif d'ensemble de la manifestation Miel Vert 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Conformément à la délibération susvisée, le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge des frais liés à l'intervention d'intervenants extérieurs, notamment :

- les juges extérieurs pour les concours organisés pendant cette manifestation,
- l'éducateur canin ayant effectué la démonstration des chiens de troupeau,

Considérant qu'il était précisé que ces frais seraient réglés par la régie d'avance de spectacle, ce qui n'a pas été possible compte tenu de leur objet,

Considérant qu'à la veille de la manifestation, des échanges ont eu lieu entre notre commune et le ministère de l'agriculture seychellois. A cet effet, une délégation a répondu favorablement à notre invitation et a pu rencontrer les différents intervenants du monde agricole lors de cet événement,

Considérant qu'il convient de prendre en charge les frais liés à l'hébergement de la délégation, les billets d'avion ayant été supportés par le ministère seychellois,

Considérant que l'ensemble des frais de tous ces intervenants devront être réglés par mandat administratif,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

les modalités de règlement des intervenants sur la manifestation Miel Vert 2019.



<b>Affaire n° 15-20190223</b>	<b>Indemnités de sortie de bail à ferme de Monsieur Expédit Rajen Cartaye Acquisition des parcelles cadastrées BO n° 362, n° 424, n° 425 appartenant à Madame Chantal Orre-Arestan - Projet d'extension du Parc des palmiers</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que par délibération n° 09-20160305 du 5 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées BO n° 362 (20 725 m<sup>2</sup>), n° 424 (68 403 m<sup>2</sup>) et n° 425 (9 735 m<sup>2</sup>) d'une contenance totale de 98 863 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Orre-Arestan et situées chemin Nicolas Boileau à Trois-Mares, dans le cadre du projet d'extension du Parc des palmiers à Dassy,

Considérant que ces trois parcelles font l'objet de deux baux à ferme liant Madame Orre-Arestan et Monsieur Expédit Rajen Cartaye, qui se terminent l'un le 28 septembre 2018 (BO n° 424 partie pour 5 500 m<sup>2</sup>) et l'autre le 1er juillet 2021 (BO n° 362, 424 et 425 partie),

Conformément à la précédente délibération et afin de libérer ces propriétés de toute occupation, la commune doit prendre en charge les indemnités, fixées par un expert agricole, de sortie d'exploitation du fermier actuel, formalisée par un notaire dans un protocole tripartite qui sera signé devant lui,

Considérant que pour une sortie de bail au 31 décembre 2018, celles-ci ont été évaluées à 105 360, 20 € TTC par le cabinet d'experts agricoles « Vilmin-Guillem-Signon », et leur prise en charge sera conditionnée par la signature de l'acte de transfert de propriété formalisant la vente des parcelles sus-mentionnées,

Considérant que la commune demande également à formaliser dans le protocole tripartite la prise de possession anticipée aux fins d'aménagement dans les meilleurs délais et sous réserve de l'accord du propriétaire et du locataire,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'autoriser la prise en charge par la commune des indemnités de Monsieur Expédit Rajen Cartaye, à hauteur de cent cinq mille trois cent soixante euros et 20 centimes (105 360,20 €) TTC pour une sortie de bail au 31 décembre 2018, formalisée par un notaire dans

un protocole d'accord tripartite qui sera signé devant lui, étant entendu que cette prise en charge sera conditionnée par la signature de l'acte de transfert de propriété formalisant la vente des parcelles cadastrées BO n° 362, n° 424 et n° 425 appartenant à Madame Orre-Arestan,

- d'inclure dans le protocole d'accord tripartite une clause comportant la prise de possession anticipée aux fins d'aménagement dans les meilleurs délais sous réserve de l'accord du propriétaire et du locataire,
- de prendre également en charge les frais notariés de résiliation anticipée du bail de Monsieur Cartaye et Madame Orre-Arestan.

<b>Affaire n° 16-20190223</b>	<b>Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon pour la rectification d'une erreur matérielle de zonage</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 19-20181208 relative à l'approbation du PLU de la commune,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon a été adopté par délibération susvisée,

Considérant que sa mise en application au format SIG a donné lieu à la découverte d'une erreur de tracé sur le Plan de Zonage,

Considérant qu'il apparaît en effet que plusieurs parcelles bâties situées à Piton Hyacinthe chemin des Courges ont été classées à tort en zone agricole (A) : les parcelles AS 731, 735, 800 partie et 822 partie (AS 863) pour une superficie de 2000 m<sup>2</sup>, alors qu'elles étaient classées au même titre que l'ensemble du bourg en zone UC au POS antérieurement en vigueur.

#### **A - Justification du recours à la procédure de modification simplifiée :**

Le classement en zone A de ces parcelles résulte d'une erreur de tracé évidente : le bourg de Piton Hyacinthe, fait l'objet d'un classement en zone UC, et les parcelles concernées sont les seuls terrains bâtis de cette voie à se trouver classés en zone A.

Le classement en zone A des parcelles AS 731, 735, 800 partie et 822 partie (AS 863) qui sont sans ambiguïté incluses dans l'enveloppe urbaine, inscrite au Schéma d'Aménagement

Régional (SAR) en TRH (Territoire Rural Habité) est donc la conséquence d'une erreur matérielle commise au moment de la réalisation du plan de zonage.

A ce titre, la rectification de cette erreur peut intervenir en faisant usage de la procédure de modification simplifiée prévue par l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme.

### **B - Rectification proposée :**

Pour corriger l'erreur matérielle, il est proposé de modifier les limites de la zone UC pour y englober les parcelles AS 731, 735, 800 partie et 822 partie (AS 863). Les surfaces concernées représentent au total environ 2000 m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- de prescrire la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée en application de l'article L.153- 45 du code de l'urbanisme,
- de fixer les modalités de la mise à disposition du projet au public prévues par l'article L.153-47 du code de l'urbanisme qui sont définies comme suit :
  - le projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observation seront mis à la disposition du public à la Mairie du Tampon à la Direction de l'Aménagement, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et sur le site de la ville, ([www.letampon.fr](http://www.letampon.fr)),
  - les modalités de la consultation du projet seront prescrites par arrêté municipal,
  - une mention sera insérée dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,
  - A l'issue de la mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, préalablement à l'approbation,
- de notifier la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées

**Affaire n° 17-20190223**

**Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un  
Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions

statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de répondre à un accroissement d'activité de plusieurs services communaux,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la création des emplois énoncés ci-dessous pour une durée d'un an :

- 5 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial :
  - 1 à temps non complet (121H34) pour la Direction Vie Scolaire/Restauration
  - 1 à temps non complet (121H34) pour la Direction Voirie/Énergie/Logistique
  - 1 à temps complet (151H67/mois) pour le Service Médiation
  - 1 à temps complet (151H67/mois) pour le Service Maintenance des Bâtiments Communaux
  - 1 à temps non complet (121H34) pour la Direction Sports/Jeunesse/Vie Associative
  
- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint animation territorial :
  - 1 à temps non complet (121H34) pour le Service Animation
  
- 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif territorial :
  - 1 à temps non complet (121H34) pour la Direction Sports/Jeunesse/Vie Associative
  - 1 à temps complet (151H67/mois) pour le Service Conseil des Quartiers

**Affaire n° 18-20190223**

**Information du Conseil municipal dans le cadre des  
pouvoirs délégués de l'article L2122-22 du CGCT**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que par délibération n° 03 du 19 avril 2014, le Conseil Municipal a donné

délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget,

Considérant que le Maire, a réalisé, afin de financer une partie des investissements prévus à la PPI 2018-2020, les opérations décrites ci-dessous,

Le Conseil municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

a pris connaissance

- des emprunts réalisés selon les modalités suivantes :

- Emprunt de 8 000 000 € auprès de l' Agence Française de Développement.

Principales caractéristiques de l'emprunt :

- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe bonifié au titre du Prêt au Secteur Public Vert (PSP-Vert)
- Taux Effectif Global : 0 % annuel
- Durée : 16 ans
- Type d'amortissement : constant
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Commission d'instruction : 0,30 % du montant du contrat de prêt soit 24 000 €

- Emprunt de 15 000 000 € auprès du Crédit Agricole.

Principales caractéristiques de l'emprunt :

- Crédit long terme multi index
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe
- Taux Effectif Global : 2,61 % annuel
- Période de mobilisation de la date de la signature de la convention jusqu'au 30/10/2020 soit 2 ans.
- Date de remboursement final : 31/10/2040 soit 20 ans
- Type d'amortissement : Trimestriel, linéaire en capital
- Frais de dossier : 30 000 €

**Affaire n° 19-20190223**

**Rapports d'activité 2016 et 2017 de la SPL Réunion des  
Musées Régionaux**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et principalement ses articles L.1524-5, L.2313-1 et L.2313-1-1,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant l'obligation pour la collectivité de se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration de la SPL Réunion des Musées Régionaux,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

a pris connaissance

des rapports d'activité de la SPL Réunion des Musées Régionaux pour les années 2016 et 2017.

<b>Affaire n° 20-20190223</b>	<b>Rapports d'activité 2016 et 2017 de la SPL Petite Enfance</b>
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et principalement ses articles L.1524-5, L.2313-1 et L.2313-1-1,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant l'obligation pour la collectivité de se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration de la SPL Petite Enfance,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

a pris connaissance

des rapports d'activité de la SPL Petite Enfance pour les années 2016 et 2017.

**Affaire n° 21-20190223**

**Rapports d'activité 2016 et 2017 de la CASud**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et principalement son article L.5211-39,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant l'obligation pour la collectivité de se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

a pris connaissance

des rapports d'activité de la CASud pour les années 2016 et 2017.

**Affaire n° 22-20190223**

**Conférence Intercommunale du Logement (CIL)  
Désignation des représentants titulaire et suppléant de  
la commune**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-21,

Vu la délibération n° 30-20180928 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2018 relative à la composition de la CIL chargée de la mise en œuvre des orientations en matière d'attribution des logements sociaux,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la CASud va lancer une consultation pour pouvoir être accompagnée dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui accompagnera l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et une convention d'équilibre territorial,

Considérant que tout EPCI, compétent en matière d'habitat et doté d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé, crée une Conférence Intercommunale du Logement chargée notamment de définir :

- les objectifs en matière d'attribution des logements sur le territoire de l'EPCI,
- les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social,

Considérant que :

- la coprésidence de la CIL est assurée par Messieurs le Préfet et le Président de l'EPCI,
- la CIL est composée des 4 collèges suivants :
  - collège coprésidence,
  - collège de collectivités territoriales,
  - collèges des professionnels du secteur locatif social,
  - collège des usagers ou des associations auprès des personnes défavorisées ou de locataires,

Considérant la proposition du Maire, adoptée à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la commune par un vote à main levée,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

de désigner Madame Augustine Romano en tant que représentant titulaire et Monsieur Enaud Rivière en tant que représentant suppléant de la commune du Tampon afin de siéger à la Conférence intercommunale du Logement.

<b>Affaire n° 23-20190223</b>	<b>Complément à l'affaire n° 05-20181208 relative à l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale EDDEN</b>
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1, L. 1524-5, R. 1524-2 à R. 1524-6,

Vu la délibération n° 05-20181208 du Conseil Municipal du 8 décembre 2018, portant sur l'adhésion de la commune du Tampon à la Société Publique Locale EDDEN,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,



Considérant la nécessité de désigner le représentant de la commune du Tampon à l'assemblée générale de la SPL EDDEN,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

de désigner Monsieur André Thien Ah Koon, Maire du Tampon, en tant que représentant de la commune du Tampon à l'assemblée générale de la SPL EDDEN.

**Affaire n° 24-20190223**

**Surclassement de la commune**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

Vu le décret n° 2004-674 du 8 juillet 2004 pris pour l'application de l'article 88 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint Martin, et en Polynésie Française,

Vu l'accord-cadre relatif au contrat de ville 2015-2020, signé le 16 juillet 2015, entre la Commune du Tampon et l'État,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 78 366 habitants (dernier recensement communiqué par l'INSEE et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019),

Considérant que le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 a fixé pour la Commune du Tampon quatre Quartiers Prioritaires :

- Centre-Ville

- Araucarias
- La Châtoire
- Trois Mares,

Considérant que la population des quatre Quartiers Prioritaires de la Ville s'élevait en 2015 à 6 970 habitants (chiffre mentionné dans l'accord-cadre relatif au contrat de ville signé le 16 juillet 2015), se répartissant comme suit :

- Centre-Ville : 1 260 habitants
- Araucarias : 2 270 habitants
- La Châtoire : 2 070 habitants
- Trois Mares : 1 370 habitants

Considérant que l'INSEE a publié depuis (le 26 juillet 2016), une mise à jour de la population totale vivant en quartier prioritaire pour la Commune du Tampon, en la portant à 7 648 habitants,

Considérant qu'en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 modifiée, toute commune ou tout établissement de coopération intercommunale comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une partie d'un quartier prioritaire de la politique de la ville peut être surclassé, à sa demande, dans une catégorie démographique supérieure,

Considérant que l'article 2 du décret n° 2004-674 du 8 juillet 2004 modifié, précise que la population à prendre en considération pour cette demande de surclassement est égale à la somme de la population totale (78 366 habitants) et celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville (7 648 habitants) ou parties de quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant qu'en application des dispositions susmentionnées, la commune du Tampon peut donc prétendre à un surclassement ( $78\,366 + 7\,648 = 86\,014$  habitants), dans la strate démographique immédiatement supérieure à savoir 80 000 à 150 000 habitants, qui doit être prononcé par le Préfet du département, au vu de la délibération le sollicitant,

Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 février 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la demande de surclassement démographique de la commune du Tampon, représentée par son Maire, dans la strate démographique immédiatement supérieure à savoir 80 000 à 150 000 habitants.

---

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à onze heures vingt minutes.

Fait et clos au Tampon les jour, mois et an sus-mentionnés.

The image shows the official seal of the Commune of Réunion, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE RÉUNION' and 'REUNION'. A blue ink signature is written over the seal. The text 'Le Maire,' is printed in black over the signature.

Le Maire,

**André Thien Ah Koon**

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>				
<b>ANDOMINPAVÉ</b> 98 rue Alverdy 97430 Le Tampon <i>Arts Plastiques</i>	Madame <b>LAFARGUE</b> Pascale	-Enrichir, promouvoir, diffuser, pratiquer les activités artistiques ; Collectif d'artistes peintres	600 €	360 €
<b>ATELIER DES GLYCINES</b> 98, rue Alverdy 97430 le Tampon <i>Arts Plastiques</i>	Madame <b>LAMBERT</b> Colette	- Participer aux développements sociaux, culturels, artistiques et pluridisciplinaires ; - Permettre à des personnes porteuses de handicaps ou non d'avoir une activité adaptée dans les domaines des arts du spectacle et de la production artistique (expression scénique, exposition de leurs créations, initiation à la couture, à la pâtisserie, maquillage, etc) ; - Promouvoir la culture auprès de tout public, d'inciter à l'expression par le biais d'un accompagnement.	500 €	300 €
<b>COULEUR OcéAN</b> 122 Bis chemin Neuf PK14 97430 Le Tampon <i>Chant</i>	Madame <b>DIJOUX Marie</b> Carole	-Participer aux développements : sociaux, culturels, artistiques et pluridisciplinaires ; -Permettre à des personnes porteuses de handicap ou non, d'avoir une activité adaptée dans les domaines des arts du spectacle et de la production artistique.	500 €	300 €
<b>VILLANCICO</b> 32 rue du Paille-en-Queue 97430 Le Tampon <i>Chant</i>	Madame <b>ROBERT</b> Brigitte	-Promouvoir le chant choral auprès d'un large public, -Travail vocal et musical sur des œuvres classiques, -Réalisation de concerts.	3 200 €	1 920 €
<b>COEUR DE RUE</b> 3 bis, chemin Lebihan 97430 Le Tampon <i>Danse</i>	Madame <b>ROBERT</b> Cléda	-Promouvoir la culture Hip-Hop à travers des activités au sein des quartiers avec différentes communes, les écoles publiques et privées ; spectacles de danse (théâtres, podiums).	3 000 €	1 800 €
<b>ASSOCIATION ECOLE K'DANSE</b> 7B rue Montaigne-ZA Trois Mares 97430 Le Tampon <i>Danse</i>	Monsieur <b>LEBON Jean</b> Richard	-promouvoir la danse par la mise en place de cours de danses classiques, jazz, claquettes et l'éveil corporel, d'un atelier chorégraphique ainsi que par l'organisation de spectacles et soirée.	2 000 €	1 200 €
<b>LA TROUPE POLIANKA</b> 26 chemin Armanette 97430 Le Tampon <i>Chorale</i>	Monsieur <b>LARDIER</b> Robert	-Pratique du chant choral et du jeu instrumental en orchestre.	500 €	300 €
<b>WARFIELD</b> 7, rue Montaigne - ZA Trois Mares – 97430 Le Tampon <i>Musique</i>	Monsieur <b>MONTAUBAN</b> Guillaume	Ses missions principales sont d'aider à la rédaction et à la réalisation des projets artistiques amateurs et d'accompagner les individus dans la pratique d'instruments.	1 000 €	600 €
<b>LES ROSSIGNOLS</b> 7, impasse Collardeau 97430 Le Tampon <i>Musique</i>	Monsieur <b>SENSE Joseph</b>	-Promouvoir l'identité de la Réunion, notamment par le biais de la musique traditionnelle auprès des jeunes ; -Proposer des ateliers pratiques tels que l'expression, l'écriture musicale.	1 000 €	600 €
<b>BAMBOLE</b> 186, rue Dachery 97430 Le Tampon <i>Poésie</i>	Madame <b>SADALA Anne</b>	Développer et promouvoir la culture réunionnaise à travers la musique, la danse et diverses activités socio-culturelles.	1 200 €	720 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
ASSOCIATION CASE A PATCH 151 rue du Général de Gaulle 97430 Le Tampon  <b>Patchwork</b>	Madame BARBE Vivianna	Regrouper des passionnés de Patchwork, quelque soit leur niveau,dans un esprit de convivialité et de partage de matériel et de savoir faire.	300 €	180 €
ASSOCIATION VÉLI 38 chemin Eucher Pothin 97430 Le Tampon  <b>Spectacle/poésie</b>	Monsieur BOYER Eric	Formation, production, diffusion dans le domaine des arts et de la culture, transmission du patrimoine culturel réunionnais.	500 €	300 €
TIMODOU 55 rue Roland Garros Appt 19 97430 Le Tampon  <b>Multi activités</b>	Madame MANGUE Catherine	-accompagnement, en complément à des soins, d'un public spécifiques (handicaps, maladies...) pour un mieux être et une revalorisation de la personne, ainsi que la prévention de la violence et les apprentissage éducatifs... -représentation de spectacles de marionnettes et ateliers d'expression et création -formations sur le développement de sa créativité	1 000 €	600 €
LES CINQ D'À COTÉ - COMPAGNIE THEATRALE 4 Impasse Collardeau 97430 Le Tampon  Organisation de spectacle musical et théâtral	Madame DUMONCEL Guillemette	-l'organisation, la création, la production, la réalisation, la promotion ou la diffusions de spectacles en tous genres, d'expositions, d'activités culturelles ; -le développement de la pratique culturelle ; -l'animation de quartiers ou de structures ; -la formation d'apprenants ou de formateurs dans un champs d'intervention artistiques, culturel, éducatif et social.	500 €	300 €
ASSOCIATION DE GESTION DU THEATRE DU TAMPON (AGTT) 20 rue Victor le Vigoureux 97430 Le Tampon  <b>Théâtre</b>	Monsieur POUVIN Henri Paul	Gestion administrative, financière, artistique, et plus généralement l'exploitation du Théâtre du Tampon (Théâtre Luc Donat).	250 000 €	150 000 €
THÉÂTRE D'AZUR 87 Rue du Général de Gaulle 97430 Le Tampon  <b>Théâtre</b>	Monsieur CERVEAUX Jacques	-Développer et promouvoir l'activité artistique et culturelle (théâtre, musique...)	15 000 €	9 000 €
FNCTA UNION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN 4 impasse Collardeau 97430 Le Tampon  <b>Théâtre</b>	Madame VAN EECKHOUT Ann	-Rassembler les compagnies non professionnelles de théâtre et d'animation adhérentes à la FNCTA et domiciliées sur le territoire de l'Union (Réunion et Océan Indien) ; -Créer des liens, contribuer à l'éducation populaire, défendre les intérêts des adhérents, assurer la formation	1 000 €	600 €
CULTUR'PEI 32 impasse geoges brassens 97430 Le Tampon  <b>Théâtre</b>	Monsieur TARROUX Paul	Développer les arts de la parole, de l'image,créer des spectacles vivants	1 000 €	600 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU TAMPON (MJC) 18, rue Victor le Vigoureux - BP 89 97839 Le Tampon Cedex  <b>Multi activités</b>	Monsieur DELAVERGN E Philippe	-Encourager les activités culturelles et animations socio-éducatives -Proposer des activités culturelles et artistiques variées pour les jeunes -Organiser des expositions, stages et manifestations diverses -Participer aux animations ou événements communaux	40 000 €	24 000 €
LOVELY DANCE 37 bis, impasse Commandant Richard 97430 Le Tampon  <b>Multi activités</b>	Monsieur CADET Jean Hugues	-Réunir, de faire participer les jeunes à partir de 6 ans à l'apprentissage de la danse sous toutes ses formes ; -Organiser des manifestations et spectacles.	700 €	420 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
SOL EN KER 7, rue Montaigne – ZA Trois Mares 97430 Le Tampon  Multi activités	MONTAUBAN Sylvaine	Mettre en œuvre des activités sociales, culturelles et éducatives pour : -l'insertion et la formation , -favoriser l'ouverture sur le monde, l'accès aux loisirs culturels et au numérique, -l'épanouissement personnel et le renforcement des liens au sein des quartiers de la commune.	2 600 €	1 560 €
ASSOCIATION HARMONIE 76, rue Frédéric Badré LCR Araucarias 97430 Le Tampon 21 ans  Multi activités	GRENIER Jean Louis	-Organiser des activités manuelles, culturelles et sportives; -Organiser des rencontres : information, prévention; -Organiser des sorties...	2 400 €	1 440 €
ASSOCIATION CREANIME 974 9 impasse des Lièges -Appt 114 Europa ZAC Châtoire 97430 Le Tampon  Multi activités	Madame BOYER Sophie	Promouvoir, soutenir, accompagner le développement de toutes les activités culturelles, d'animation	2 000 €	1 200 €
LES AURORES 120 shlmr Aurore-91 rue Saint Augustin Trois Mares 97430 Le Tampon  Multi activités	Madame CHOLLET Marie- Françoise	-Créer des liens entre les habitants du quartier par le biais d'animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges intergénérationnels et les différentes cultures. -Améliorer le cadre de vie en accompagnant des projets portés par les habitants du quartier, en mettant en place un partenariat avec les institutions de proximité. -Inciter à la création artistique et à l'action de démocratisation culturelle.	500 €	300 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES 400 10, rue Pedro Mascareignas 97430 Le Tampon  Multi activités	Monsieur PAULIN Johny	Pratique et promotion du sport, de la culture et de l'animation.	800 €	480 €
ASSOCIATION UNIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION, DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AUDACE) Maison des associations 5 rue Laurent Gonthier 97418 Plaine des Cafres  Multi activités	Madame PICARD Achille	Mise en place de projets intergénérationnels, environnementaux, amélioration de l'habitat, chantier d'insertion, animations socioculturelles et artisanales.	2 000 €	1 200 €
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE LES GENETS 3 Allée des Ecrins 97418 La Plaine des Cafres  Multi activités	Madame CORRE Martine	Animation socio-éducative, le sport, la culture et soutien social pour tout public et les voyages et échanges européens  Mise en œuvre d'activités ludiques, jeux récréatifs, éducatifs, pratique sportive, clubs de jeux, projections ? Cours de danse, de théâtre, de chant, d'informatique, de cuisine	1 000 €	600 €
ASSOCIATION CHAMPCOURT LÉ LA 1 impasse de Liège appt 66 Résidence Europa 97430 Le Tampon  Multi activités	Monsieur TIMBOU Dominique	-Favoriser par le sport, loisir et animation culturelle, une dynamique faisant participer adhérents, amis et familles dans des actions pour l'environnement et d'actions d'animation du quartier. -Garantir l'accessibilité à tous publics, notamment les personnes en situation de handicap et met tout en œuvre pour leur développement personnel, leur épanouissement et leur bien-être.	2 000 €	1 200 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
ARTEFAKT 114 Rue du Père Rognard 97430 Le Tampon Culture multidisciplinaire	Monsieur FESTIN Mickaël	Favoriser la création de favoriser la création de spectacle vivant liée à la danse à travers tout type d'action visant à cette effet : action pédagogique, production et administration de la compagnie de danse ARTEFAKT ouverte à différents artistes ayant un projet de création, organisation d'événement	1 000 €	600 €
ASSOCIATION ORGANISATRICE DES MANIFESTATIONS DES AINÉS DU TAMPON (AOMAT) 29, chemin Robin Bérive 97430 Le Tampon  3ème jeunesse	Monsieur HOARAU Jean Jacky	-Animation, promotion et solidarité au profit des personnes âgées de la commune du Tampon - Apporter aide et défense à la personne âgée de 60 ans et plus en difficultés - Regrouper les associations des personnes âgées - Organiser leurs manifestations	26 000 €	15 600 €
AMICALE DES RETRAITÉS DU TAMPON 259 Bis Chemin Nid Joli 97430 Le Tampon  3ème Jeunesse	Monsieur GRONDIN Maximin	-Réunir des retraités autour d'activités sociales, culturelles, récréatives et sportives ayant pour soutien le partage et l'amitié	1 000 €	600 €
CLUB 3EME JEUNESSE LA COLOMBE 203 Chemin du Petit Tampon 97430 Tampon  3ème Jeunesse	Madame TURPIN Nicolette	- Animation spécifique de la 3ème jeunesse - Regrouper ses membres habitant le quartier -Proposer des rencontres -Organiser des loisirs, et, dans la mesure du possible, de résoudre leurs problèmes de toute nature.	1 000 €	600 €
ASSOCIATION ARC EN CIEL 26, impasse des Arums 97430 Le Tampon  3ème Jeunesse	Madame LAURENT Simone	-Favoriser les rapports entre personnes âgées -Développer en leur faveur des activités culturelles, des loisirs, des actions d'entraide et d'assistance morale et matérielle.	1 000 €	600 €
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE 259 chemin Nid Joli 97430 Le Tampon 20 ans  3ème Jeunesse	Monsieur PERCHERON Yves	Promouvoir les activités récréatives et culturelles aux retraités de la fonction publique de la Commune du Tampon	1 000 €	600 €
LES CŒURS JOYEUX DU 14EME KM 44 Ter Rue Jean Albany-Trois Mares 97430 Le Tampon  3ème Jeunesse	Monsieur RICQUEBOU RG Luc Maximin	-Favoriser les rapports entre les personnes âgées, -Développer en leur faveur des activités culturelles et de loisirs au niveau de la Commune, -Information sur leurs droits en matière de retraite, de maladie et de prévention, -Organiser toutes actions d'entraide, d'assistance, -Préserver, d'une manière générale, par tous les moyens leurs intérêts moraux et matériels.	1 000 €	600 €
LES MYOSOTIS 195, rue Charles Beaudelaire 97430 Le Tampon  3ème Jeunesse	Madame AHO- NIENNE Denise	Animation spécifique de la 3ème jeunesse à but non lucratif - Regrouper ses membres vivant dans le secteur, afin de leur proposer des rencontres, des loisirs et des sorties.	1 000 €	600 €
ASSOCIATION TROISIEME JEUNESSE LA VIE EN ROSE 5 rue Roland Gonther 97430 Le Tampon  3ème Jeunesse	Madame LEBON Josette	Consolider les liens de cohésion et de solidarité envers les personnes de la "Troisième Jeunesse" en multipliant et en favorisant les échanges à caractère social, culturel, sportif, touristique par le biais notamment d'animations, de sorties, de visites guidées, thé et déjeuner dansant.	1 000 €	600 €
LES CŒURS EN JOIE 29 chemin Robin – Bérive 97430 Le Tampon 34 ans  3ème Jeunesse	Monsieur HOARAU Jean Jacky	- L'animation spécifique du 3ème âge -Regrouper ses membres, habitant le secteur de Bérive, afin de leurs proposer des rencontres, d'organiser leurs loisirs et, dans la mesure du possible, de résoudre leurs problèmes de toute nature, auxquels ils peuvent être exposés.	1 000 €	600 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
<b>TI BONHEUR LÉ O'</b> 39 chemin Louis Fontaine 97418 Plaine Des Cafres <b>3ème Jeunesse</b>	Monsieur Marc THIRIET	Association de 3ème Jeunesse qui organise ou participe à divers animations et voyages ; Apporte un soutien dans les actes de la vie courante à ses adhérents	3 000 €	1 800 €
<b>ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU TAMPON</b> 143, rue Claude Millon – BP 372 – 97839 Le Tampon Cedex <b>Patriotique</b>	Monsieur HOARAU Sylvio	-Rassembler les anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits -Entretenir et renforcer les liens de solidarité ..... -Défendre et soutenir les intérêts moraux et matériels -Venir en aide par des actions sociales de solidarité morale, de visites aux malades ....	2 300 €	1 380 €
<b>SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE 1839ÈME SECTION</b> 143, rue Claude Millon – BP 372 – 97839 Le Tampon Cedex <b>Patriotique</b>	Monsieur RIHA Charles	-Établir et renforcer les liens de solidarité entre ses membres -Assurer la défense de leur honneur et de leurs intérêts moraux et matériels -Concourir au prestige de la Médaille Militaire partout où la « Société » exerce son action -Aider les membres dans la défense de leurs droits -Participer aux cérémonies du souvenir et de transmission du devoir de mémoire -Aide et secours à ses membres ainsi qu'aux veuves d'adhérents en difficulté.	1 000 €	600 €
<b>214ÈME SECTION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISE EN ALLEMAGNE ET AUTRICHE</b> 13 rue des Abeilles 97430 Le Tampon <b>Patriotique</b>	Monsieur BARRET Serge	Perpétuer avec la mémoire des camarades tombés en service, les souvenirs et le patrimoine commun à tous eux qui participent, après 1918 et depuis 1945, à l'accomplissement de cette haute mission : L'ASSOCIATION PATRIOTIQUE	1 000 €	600 €
<b>ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA REUNION GROUPE UNC 974 SECTION TAMPON</b> 28, chemin Leroy 97430 Le Tampon <b>Patriotique</b>	Monsieur BELLINGER Patrice	-de maintenir, dans l'intérêt supérieur du pays, les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie..., -de défendre, par tous moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses adhérents et de leurs ayants droits..., -de perpétuer, dans la France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer, comme chez nos alliés, le souvenir des combattants morts pour la France...	1 000 €	600 €
<b>ASSOCIATION PATRIOTIQUE DE LA RÉUNION – LE TAMPON</b> 30, impasse François Guizot Lot Les Jacarandas 97430 Le Tampon <b>Patriotique</b>	Monsieur DANY Georges	Réunir tous les citoyens, sans distinction d'origine, d'opinion ou de religion animés du même sentiment patriotique et qui désirent : -Prendre part aux cérémonies , -Participer à la vie de la cité, -Maintenir les liens de camaraderie, d'aide, -Se retrouver lors des manifestations organisées, -Et améliorer la communication entre les générations.	1 700 €	1 020 €
<b>MAISON DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE LA RÉUNION</b> 307 Chemin Frappier De Montbenoit 97418 La Plaine des Cafres <b>Patriotique</b>	Monsieur BOUYOU Jacques	-Établir et maintenir des liens de solidarité et d'amitié, -Préserver les vertus militaires au-delà du service actif et défendre les intérêts et droits des membres au plan professionnel, -Faciliter par son action l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à l'issue de leurs contrats au SMA .	1 000 €	600 €
<b>UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES DE LA RÉUNION</b> 2 rue des oiseaux verts 97430 Le Tampon <b>Patriotique</b>	Monsieur MILLET Yves	-Défendre les intérêts moraux et sociaux des anciens parachutistes et leur famille -Maintenir le souvenir des unités parachutistes.	1 000 €	600 €



ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
AMICALE INTERARMEES DU TAMPON 2, allée des Fleurs Bleues 97430 Le Tampon  <b>Patriotique</b>	Monsieur BEGUE René	-Regroupe tous les anciens militaires de tout grade, sans distinction de recrutement, ni de statut -Ouverte aux civils qui se reconnaissent dans les idéaux militaires et les valeurs patriotiques -Rassemble autour de son drapeau, les anciens combattants et plus largement tous ceux qui ont servi la patrie dans les forces armées et qui veulent continuer à la servir.	1 000 €	600 €
CERCLES D'ACTION ET D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES (CAEP) 5 Chemin Ortaire Lorion 97430 Le Tampon  Périscolaire	Monsieur HOAREAU Thierry	-Concourir à l'épanouissement de l'enfant et au rayonnement de l'école publique ; -D'aider sous différentes formes les écoles publiques ; -D'organiser toutes manifestations qui concourent à l'action éducative ou la prolongent ; -De favoriser la solidarité et la convivialité entre les membres de la profession ; -De promouvoir les valeurs de morale, de civisme, de respect de l'environnement.	2 000 €	1 200 €
CERCLE D'ANIMATION ET D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE (CAIP) 56 rue dachery 97430 Le Tampon  <b>Périscolaire</b>	Madame HOAREAU Marie Claude	- Concourir au rayonnement de l'enseignement public des écoles de la circonscription de TAMPON 1 ; - Fournir l'aide (information, documentation , matériel) ; - Organiser les fêtes scolaires et sportives , les sorties culturelles..... ; - Resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres ; - Créer des liens de coopération avec des enseignants des pays de la zone Océan Indien.	2 000 €	1 200 €
PALMERAIE UNION Domaine de Palmahoutoff-61 chemin Jules Ferry 97432 -Ravine des Cabris <b>Protection des palmiers</b>	Monsieur REILHES Olivier	L'étude, la promotion et la sauvegarde des palmiers dans le cadre de la protection de la nature et de l'environnement et dans une logique de développement durable.	500 €	300 €
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'ENTRE DEUX MONDE (AVE2M) 13 rue Josémont Lauret 97418 Plaine Des Cafres  <b>Protection de l'environnement</b>	Monsieur THOLOZAN Daniel	- Gestion des milieux naturels et paysagers, tout en favorisant le retour à l'emploi de public en difficulté d'insertion ; - Préserver et promouvoir la faune et la flore indigène et endémique de la Réunion - Mener des actions de sensibilisation et de communication pour l'ensemble des activités développées ; - Lutter contre les espèces animales et végétales invasives.	12 000 €	7 200 €
ARAJUFA (ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES) 5 avenue André Malraux TGI de Champ Fleuri BP 338 97494 Ste Clotilde Cedex  Juridique	Monsieur BERNARD Jean-Paul	-Apporter sa participation à la politique d'aide à l'accès au droit ; -Assurer l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des familles et du public le plus démuné ; -Favoriser la médiation des litiges ; -Assurer l'accompagnement des intéressés dans l'exercice des voies et moyens de droit.	2 000 €	1 200 €
PAUSE FAMILLE 21 chemin des Rubis 97418 Plaine des Cafres  <b>Familiale</b>	Madame REBOUL Marie-Claude	-Favoriser la prise en compte de la famille dans sa globalité et dans sa dimension intergénérationnelle ; -Développement des solidarités familiales et des lieux de proximité ; -Acquisition et développement des compétences pouvant améliorer le savoir-faire des parents.	2 000 €	1 200 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
<b>FEMMES DES HAUTS, FEMMES D'OUTRE MER</b> 153, avenue de l'Europe Local 5001 97430 Le Tampon  <b>Social et familial</b>	Madame MOUQUET Brigitte	Promouvoir les valeurs de respect filles-garçons, d'égalité et de mixité ; Prôner la citoyenneté pour toutes et tous et développer les capacités de chacun (e) à mieux vivre, conformément aux valeurs de l'Éducation Populaire et aux lois de la République ; Encourager chaque individu à adopter une démarche citoyenne active au quotidien ; Accueillir et orienter vers le réseau partenaire, les victimes de violence.	3 000 €	1 800 €
<b>ASSOCIATION DE FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES (AFEVV)</b> 70 Ter, rue Dachery 97430 Le Tampon  <b>Protection de victimes</b>	Madame RYSER Anne- Marie	-Accueil, écoute et accompagnement de personnes victimes de violences jusqu'à leur réinsertion sociale et professionnelle. -Prévention de la violence et éducation auprès des enfants et des jeunes par le biais d'animation, d'ateliers manuels et artistiques, spectacles et interventions en milieu scolaire.	2 000 €	1 200 €
<b>L'ÎLOT AUX Z'ENFANTS</b> 19, rue Jean Casimir Perrier 97430 Le Tampon  <b>Crèche</b>	Monsieur SMITH Patrick	Répondre aux besoins des familles en assurant l'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de six ans	80 000 €	48 000 €
<b>AMICALE ORNITHOLOGIQUE DU TAMPON</b> 287 rue Nid Joli 97430 Le Tampon  <b>Ornithologie</b>	Monsieur COURTOIS Christian	Grouper les éleveurs amateurs d'oiseaux et intensifier les moyens de protection.	500 €	300 €
<b>JEEP CLUB DE LA RÉUNION</b> 119, rue Georges Pompidou 97430 Le Tampon  <b>Collectionneur d'automobile</b>	Monsieur VALROMEX Jean Claude	-Regrouper les collectionneurs et passionnés de jeeps civiles et militaires ainsi que tout véhicule utilitaire	1 000 €	600 €
<b>ASSOCIATION PREVENTION SUICIDE</b> 138, rue Marius et Ary Leblond 97430 Le Tampon  <b>Prévention suicide</b>	Madame CURPANEN Anaïs	-Prévention suicide et les tentatives de suicide à la Réunion par l'information, la formation -Aider à promouvoir l'écoute et le soutien des personnes souffrant -Favoriser la prévention primaire et secondaire du suicide dans toutes les communes de la Réunion -	1 500 €	900 €
<b>ASP SUD REUNION (Association Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion)</b> CHU-GHSR - Duplex n° 5 BP 350 – 97448 St Pierre Cedex  <b>Santé – soins palliatifs</b>	Madame THOMAS Marie-Paule	-garantir l'accès aux soins palliatifs -contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort ; -promouvoir la prise en charge globale des malades en phase palliative ; -de reconnaître pour les accompagnants bénévoles, les familles et les soignants, la nécessité de l'échange d'un soutien et ou d'une formation... -de développer l'information, le recrutement, la formation de bénévoles... -de promouvoir le soutien de projet tendant à l'exercice d'un accompagnement et de soins palliatifs dans des établissements ou institutions publiques ou privées...	700 €	420 €
<b>ASETIS</b> 121 Chemin Casabona 97410 Saint Pierre  <b>Santé – Prévention SIDA</b>	Monsieur JOBART Jean Michel	-le soutien aux personnes atteintes de maladies chroniques, -la prévention, l'éducation à la vie sexuelle et affective par l'information, -toute autre initiative pouvant aider à la réalisation de cet objet en collaboration avec les structures et associations existantes. -gestion d'appartement de coordination thérapeutique destinés à accueillir et à accompagner des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médico-social	2 000 €	1 200 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
<b>MAISON DU DIABÈTE</b> CHU – GHSR Avenue François Mitterrand 97410 Saint Pierre  <b>Santé - Diabète</b>	Monsieur DOBIGNY Thierry	-Participer par tout moyen à lutter contre la pandémie du diabète, -Soutenir et accompagner ses victimes et leurs proches. -Pratique de l'éducation thérapeutique du patient diabétique (ETP) -Dépister et informer la population des facteurs de risques, - Offrir un lieu de documentation, de rencontres, d'échanges et de conseils autour du diabète, -Identifier et faire connaître les besoins des patients, défendre les droits et la dignité -Mener toute action de soutien et de développement de la recherche, -Contribuer à la formation continue.	2 000 €	1 200 €
<b>REUNIR</b> <b>(RÉSEAU D'ÉDUCATION</b> <b>NUTRITIONNELLE</b> <b>INFANTILE DE LA</b> <b>RÉUNION)</b> 19 chemin Mondon 400 Condé 97432 Ravine des Cabris  <b>Santé – Nutrition</b>	Monsieur CHAURAND Guy	Gestion des Centre d'éducation thérapeutique pour l'obésité infantile. Ces centres ont pour but de proposer aux familles d'enfants et adolescents obèses, un programme d'éducation thérapeutique personnalisé de proximité d'une durée de 3 ans.	1 000 €	600 €
<b>LIONS CLUB TAMPON</b> <b>JACARANDAS</b> Siège : Sud Hôtel 106 rue Marius et Ary Leblond 97430 Le Tampon  <b>Caritatif</b>	Madame LACASSIN Frédéric	-Unir des liens de solidarité et d'amitié des Hommes représentatifs et qualifiés dans la communauté en leur donnant l'occasion de servir l'intérêt général ; -Participer à la recherche de moyens et actions tendant à soulager les misères humaines ; -Améliorer les relations entre les hommes ; -Contribuer au développement de la communauté et au bien être du pays ; -Favoriser le développement des relations et de la compréhension internationale en proposant et en entretenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié.	500 €	300 €
<b>ASSOCIATION JONATHAN</b> <b>PIERRES VIVANTES DE LA</b> <b>RÉUNION</b> Appt 19, rue du Père Rognard 97430 Le Tampon  <b>Soutien aux familles endeuillés</b>	Madame MANGUE Catherine	Apporter bénévolement une entraide morale et spirituelle aux parents, mais aussi aux frères et sœurs, d'un enfant décédé, quels que soient son âge et la cause du décès. Permettre aux parents, aux frères et sœurs d'être écoutés, de rompre leur isolement pour retrouver un chemin de vie. L'association est aussi un relais pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés.	500 €	300 €
<b>ASSOCIATION AIDE ET</b> <b>PROTECTION DE</b> <b>L'ENFANCE ET DE LA</b> <b>JEUNESSE (AAPEJ)</b> Centre d'affaire Cap Savanna, 12 rue Jules Thirel Bâtiment C- 2ème étage 97460 Saint Paul  <b>Centre Social, Foyer de jeunes</b> <b>Travailleurs</b>	Monsieur TECHER Antoine	-Assure à la Réunion avec l'aide des pouvoirs publics, la prise en charge d'enfants, d'adolescents, de jeunes majeurs et de tout public en situation sociale difficile en vue de leur insertion.	4 000 €	2 400 €
<b>COMITE DES OEUVRES</b> <b>SOCIALES DU PERSONNEL</b> <b>COMMUNAL DU TAMPON</b> <b>(COSPECT)</b> 7 rue du château 97430 Le Tampon  <b>Associations du personnel</b> <b>communal</b>	Madame DIJOUX Chantal	-Étudier et prendre toutes les dispositions de nature à apporter des avantages sociaux, collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille. -Acquérir et gérer les biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de son action sociale. -Développer et promouvoir toute forme d'actions ou d'activités entrant dans le cadre des œuvres sociales, en faveur du personnel de la Commune du Tampon	30 000 €	18 000 €
<b>Sous-total associations diverses</b>			<b>534 000 €</b>	<b>320 400 €</b>

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>				
LA TAMPONNAISE Stade Klébert Picard-N°57 rue Roland Garros 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur GENCE Jack	Promouvoir la pratique et le développement du football.	390 000 €	234 000 €
JEUNESSE SPORTIVE DE BRAS CREUX 12 chemin des Cactus 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur CORRE Hody	Promouvoir la pratique et le développement du football sous plusieurs catégories : vétérans, seniors, benjamins, poussins, etc.	90 000 €	54 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE RED STAR 89 chemin Deurveil'her Les Bas 97418 La Plaine des Cafres  <b>Football</b>	Monsieur GONTHIER Dominique	-Pratique des exercices physiques et notamment du Football ; -De créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie ; -Développer une personnalité par le sport d'équipe.	50 000 €	30 000 €
TAMPON FOOTBALL CLUB 70 chemin Jean Baptiste Huet 97430 Le Tampon <b>Football</b>	Madame LEBON Christine	-Développer toutes les activités sportives en particulier le football ; -Développer les activités socio-culturelles sur le plan local.	50 000 €	30 000 €
FOOTBALL CLUB DU 17 EME 4 chemin des Glaïeuls 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur MAILLOT Jean-René	Pratique du Football et animation de des clubs de la ville.	50 000 €	30 000 €
GROUPEMENT SPORTIF DE BÉRIVE 39 chemin Robin 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur FONTAINE Cédric	Pratique du football, du sport en général et d'activités culturelles.	35 000 €	21 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU 12ÈME KM 4 rue des balsamines 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur HOARAU Joseph	Promouvoir la pratique et le développement du football ainsi que toutes les activités liées à ce domaine	35 000 €	21 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT YVES Appt 96 Res. Anissy Bât.D 238 rue Jules Bertaut 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur BELLUNE Alfred	-Promouvoir la pratique et le développement du football ; -Entretien entre ses membres des relations d'amitié et de bonne camaraderie.	35 000 €	21 000 €
VAOVAO SPORTIVE ET CULTURELLE 3 impasse Michael Faraday appt 3 – SIDR Halley - 97430 Le Tampon  <b>Football</b>	Monsieur COMBO Abilkarim	- Promouvoir la culture traditionnelle mahoraise - Favoriser la communication envers les jeunes afin d'éviter l'échec scolaire, social et d'organiser des festivités - Aider les enfants des écoles primaires, maternelles. - Pratique de toutes activités sportives.	8 000 €	4 800 €
ETOILE SPORTIVE TAMPONNAISE 54 chemin Sadon 97418 Plaine des Cafres  <b>Football</b>	Monsieur BEDEAU Jean Stéphane	Pratiquer, proposer et former au football amateur	2 000 €	1 200 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
TAMPONNAISE BASKET BALL 56 rue Georges Azéma 97430 Le Tampon  Basket-Ball	Madame MANGALAZA Carole	Développement et pratique du basket-ball ; pratique sportive en compétition et entraînement ; formation continue	82 000 €	49 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE HANDBALL TAMPONNAIS Rue de L'école Gymnase du 23ème BP 71 97418 La Plaine des Cafres  Handball masculin	Monsieur LOSSY Frédéric	-La pratique, le développement et la promotion du handball régie par la Ligue Réunionnais Handball; -Initiation ou la découverte des autres activités physiques et culturelles (transversale a l'activité de hand-ball).	75 000 €	45 000 €
TAMPONNAISE HANDBALL FILLES BP 431 97839 Tampon Cedex  Handball féminin	Monsieur DALL'ACQUA Jean Michel	-Promouvoir et développer le handball féminin sur la commune du Tampon.	35 000 €	21 000 €
TAMPON GECKO VOLLEY 224 rue Hubert Delisle 97430 Le Tampon  Volley-Ball	Monsieur HOARAU David Marcel	-Pratique de l'activité physique et des sports, en particulier le développement du Volley-ball et de ses dérivés. -Affiliée à la Fédération Française de Volley-ball (FFVB) et aux fédérations nationales régissant les sports qu'elle pratique.	35 000 €	21 000 €
RUGBY CLUB DU TAMPON 96, rue de l'Église PK 14 97430 Le Tampon  Rugby	Monsieur FRIBOURG Yannick	-Développer la pratique du rugby et susciter des liens d'amitié entre ses membres.	15 000 €	9 000 €
ASSOCIATION ATHLETISME JACKY MURAT 200 rue Maurice Kraft Bourg Murat 97418 Plaine des Cafres  Athlétisme	Monsieur MURAT Jacky	-Pratique de faire du sport, la marche en particulier et de faire promouvoir ce sport. -Ces moyens d'action : la tenue d'assemblées périodiques. Les séances d'entraînement , toutes exercices et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet l'objet de l'association.	2 000 €	1 200 €
CLUB D'ATHLETISME DE LA PLAINE DES CAFRES 118, rue Roland Hoarau 97418 La Plaine des Cafres  Athlétisme	Madame CHAN SEE CHU Marlène	Développer les activités sportives et l'athlétisme sous toutes ses formes.	4 000 €	2 400 €
LES GUEPARDS ATHLETIC DU TAMPON 54, rue du Général de Gaulle BP 241 97839 Le Tampon Cedex  Athlétisme	Monsieur BOUGAULT Jacques	Permettre la pratique d'une activité physique pour les habitants du secteur en étant entouré de personnes compétentes en la matière et le développement d'athlètes sur le secteur du Tampon.	1 000 €	600 €
RUN SUD TRIATHLON 10 bis, Rue Albert Fréjaville 97430 Le Tampon  Triathlon	Monsieur FONTAINE David	L'association a pour objet le développement des sports reconnus par la Fédération Française de Triathlon. Ses moyens d'actions sont l'organisation de manifestations la mise en place de séances d'entraînements et de préparation de ses adhérents à la formation des examens fédéraux.	600 €	360 €
CLUB HALTEROPHILIE DU TAMPON 256 rue Hubert Delisle 97430 Le Tampon  Haltérophilie	Monsieur ADOLPHE Léonus	Pratique de l'haltérophilie, discipline olympique et musculation éducative et sportive.	3 500 €	2 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
AUSTRAL ROC 4 bis rue des palmiers 97430 Le Tampon  Escalade	Monsieur CHERIF Rachid	-Développer la pratique des disciplines sportives de pleines aires (escalade, canyon, randonnée) -Développer ces pratiques tant au niveau du sport de masse, compétition et de s'investir dans des projets de pleine nature (entretien, équipement falaises) présentées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.	1 000 €	600 €
MOTO CLUB DU TAMPON 23K rue Saint Vincent de Paul 97430 Le Tampon  Motocross	Monsieur HOARAU Jean	-Répandre le goût du sport mécanique par la motocyclette, le side car et le cycle car, -Étudier les questions de nature à favoriser le développement sur le plan régional -Mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui permettent d'en exercer la pratique. -Redonner aux plus défavorisés, la pratique de la moto dans la légalité et la sécurité.	4 000 €	2 400 €
TAMPON SPORT MÉCANIQUE 12 chemin Corré 97418 La Plaine des Cafres  Motocross	Monsieur SAUTRON Luc	-Promouvoir la pratique des sports mécaniques, -Organiser des compétitions et manifestations sportives, -Promouvoir les jeunes espoirs (école de pilotage), échanges avec d'autres régions de France métropolitaine et ailleurs à travers le monde), -Organiser l'encadrement des pilotes, -Médiatiser les événements..	1 000 €	600 €
UNION CYCLISTE TAMPONNAISE 27 chemin des Roses 97418 La Plaine des Cafres  Cyclisme	Monsieur ARNASSALO M Uldriss	-Pratique du cyclisme de compétition et de loisir (route et VTT) et en faire la promotion à travers diverses animations ; -Sensibiliser la population à l'écocitoyenneté et à la pratique en site propre, -Œuvrer au développement des diverses disciplines du vélo par la recherche et la mise en place de nouveaux sites de pratique en milieux naturels.	2 000 €	1 200 €
VELO CLUB DU TAMPON 9 Bis, rue Auguste Lacaussade 97430 Le Tampon  Bicross	Madame HOARAU Sylvine	-Diffuser entre tous ses membres, les techniques et les connaissances dans le domaine du bicross ; -Ses moyens d'actions sont la tenue de réunions et d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les conférences, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.	3 000 €	1 800 €
TENNIS CLUB MUNICIPAL DU TAMPON 13 rue des Eucalyptus 97430 Le Tampon  Tennis	Monsieur Jean Philippe BAGUET	-La pratique physique du sport ; -Développement et promotion du Tennis sur la Commune du Tampon.	38 000 €	22 800 €
TENNIS CLUB DU TAMPON Boulevard Michel Debré BP 184 97430 Le Tampon  Tennis	Monsieur HOARAU Jim	Promotion du tennis sous forme de pratique de loisir ou de compétition, d'enseignement, du niveau débutant au niveau perfectionnement.	5 000 €	3 000 €
TAMPON TENNIS DE TABLE 45 rue Gustave Courbet 97430 Le Tampon  Tennis de table	Monsieur DUBOURDIEU Marc	-Promouvoir les activités physiques et sportives ; -Permettre et développer la pratique en loisir et en compétition du tennis de table sur la commune du Tampon.	3 000 €	1 800 €
LA PLUME DU TAMPON 93 chemin Armanette 97430 Le Tampon  Badminton	Monsieur FONTAINE Alain	Pratique et développement du Badminton sur la Commune du Tampon.	1 000 €	600 €
CENTRE D'ANIMATION DYNAMIQUE (CADY) 7, impasse Léo – Bois Court 97418 Plaine des Cafres  Twirling bâton	Madame HOARAU Nadège	Mener des activités dans les domaines suivants: culturels, sportifs, loisirs, social, environnement, échanges et découvertes.	10 000 €	6 000 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
CLUB HIPPIQUE DU TAMPON Route de Bérive 97430 Le Tampon  <b>Hippique</b>	Monsieur LOUKMAN Locate	Faire pratiquer l'équitation sous toutes ses formes, initier, former, perfectionner les cavaliers à la pratique équestre, préparer aux examens fédéraux et après agrément par CRE organiser les sessions de ces examens, préparer aux examens des brevets d'État d'enseignant, organiser des compétitions officielles, promouvoir le cheval et les activités équestres.	6 000 €	3 600 €
TAMPON SAVATE BOXE FRANCAISE 106, chemin Stéphane 97430 Le Tampon  <b>Boxe</b>	Monsieur LAURENT Edwin	-Développer, animer, organiser, contrôler et réglementer la pratique de la savate boxe française, ainsi que les disciplines associées. -De représenter et de défendre les intérêts de la Savate Boxe Française, ces disciplines ou activités associées.	4 000 €	2 400 €
TAMPON TAEKWONDO DOJANG 52 rue Jean Albany 97430 Le Tampon  <b>Taekwondo</b>	Monsieur BERNARD Philippe	Pratique et développement du taekwondo et des sports de plein air.	18 400 €	11 040 €
ASPHT (ASSOCIATION SPORTIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU TAMPON) Bloc 74, Rue Frédéric Badré 97430 Le Tampon  <b>Handisport</b>	Monsieur GRONDIN Léon	-L'organisation, le développement, la pratique des activités sportives, sociales et culturelles chez les personnes handicapées ; -Promouvoir et développer le sport pour les personnes handicapées, organiser des rencontres sportives, de resserrer, de développer des liens amicaux entre tous les membres, d'apporter, dans un but social, une entraide morale, d'organiser des loisirs et des séances de perfectionnement ; -Affiliée à la fédération Française Handisport : s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements des fédérations.	4 000 €	2 400 €
CLER (CLUB DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE DE LA RÉUNION) CHU - GHSR-Site du Tampon BP 350 97448 Saint Pierre Cedex <b>Handisport</b>	Monsieur ARMANCE Boris	-Proposer des moments de convivialité auprès des personnes en situation de handicap ; -Soutenir leur insertion sociale par le biais d'activités culturelles et sportives.	1 000 €	600 €
BRIDGE CLUB DU TAMPON 56 rue Georges Azema 10ème KM 97430 Le Tampon  <b>Bridge</b>	Madame HOAREAU Marie Françoise	Pratique du bridge de compétition, formation des joueurs débutants.	500 €	300 €
PHAETON SCRABBLE TAMPON 50 bis rue Auguste Lacaussade 97430 Le Tampon  <b>Scrabble</b>	Madame DEURWEILH ER Micheline	-Développer la pratique du jeu de scrabble, -D'organiser des compétitions dans cette discipline et toute manifestation visant à la promotion de ce jeu.	600 €	360 €
CLUB D'ECHECS LABOURDONNAIS 292 Route de Jean Petit 97480 Saint-Joseph  <b>Échecs</b>	Monsieur PAYET Bruno	-Favoriser la rencontre avec les jeunes ; -Faire découvrir les échecs dans les quartiers, initier les jeunes joueurs ; -Les moyens d'action du club : l'enseignement des échecs, l'organisation de toutes compétitions locales, régionales, nationales ou internationales, l'organisation de congrès, conférences, stages, et manifestations de propagande, la diffusion de l'information échiquéenne dans la presse, les revues et en général toutes activités favorables au développement des échecs.	450 €	270 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Subvention de fonctionnement en 2018	PREMIER VERSEMENT SUBVENTION 2019
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MARTHE ROBIN 136, rue Jules Bertaut 97430 Le Tampon  <i>AS Collège M. Robin</i>	Monsieur DEGREY Philippe	-Développer et promouvoir la pratique des activités physiques et sportives dans le prolongement du projet pédagogique de l'établissement (collège privé Marthe-Robin)	1 000 €	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE TERRAIN FLEURY 71 rue Edgard Avril BP 456 97430 Le Tampon  <i>AS Collège T. Fleury</i>	Madame CAMPANI Bernadette	-A pour but d'organiser et de favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement	1 000 €	600 €
USEP (ASSOCIATION DES ANIMATEURS SPORTIFS DE LA CIRCONSCRIPTION DU TAMPON) 56 rue Dachery 97430 Le Tampon  <i>AS écoles du 1er degré</i>	Monsieur LALLEMAND Pascal	-Gérer et organiser les activités de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) dans la circonscription du Tampon, -Organiser la pratique des activités physiques, sportives, culturelles et de pleine nature.	10 400 €	6 240 €
LES CENT PIEDS 107 rue des Poinsétias PK 16 97430 Le Tampon 29 ans <i>Randonnée</i>	Monsieur PAYET Lylian	Pratique de la randonnée pédestre.	1 500 €	900 €
LES RANDONNEURS DU WEEK-END 5 chemin Raoul Hoareau 97430 Le Tampon  <i>Randonnée</i>	Monsieur PAYET Gilbert	-De promouvoir la randonnée Pédestre ; -De créer des liens d'amitié entre ses membres ; -D'organiser toutes manifestations entrant dans le cadre des activités de pleines nature.	1 000 €	600 €
ASSOCIATION PETANQUE CLUB DU 17EME 22 chemin des Canas 97430 Le Tampon  <i>Pétanque</i>	Monsieur MUSSARD Jean Marc	-Promouvoir la pratique de la pétanque par la mise en place d'animation, d'événement et de compétition ; -Développer le lien social, de promouvoir le développement durable et de l'insertion.	600 €	360 €
ASSOCIATION SPORT SANTÉ BIEN ETRE 68 bis chemin neuf PK14 97430 Le Tampon  <i>Loisirs</i>	Monsieur COURTOIS Christian	-Promotion du bien-être et de la santé par l'activité sportive ; -Organise des manifestations pour l'amélioration de la qualité de vie par la pratique du sport ; -Prévention contre les risques liés en l'absence de pratique sportives ( maladie cardiovasculaires, diabète, obésité).	9 000 €	5 400 €
<i>Sous-total associations sportives</i>			<b>1 125 550 €</b>	<b>675 330 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES + SPORTIVES</b>			<b>1 659 550 €</b>	<b>995 730 €</b>